

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DEVE 134 Dénomination « Allée Pierre HERBART » attribuée à l'allée centrale du square Boucicaut situé 1, rue de Babylone (7e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « Allée Pierre HERBART » à l'allée centrale du square Boucicaut situé 1, rue de Babylone (7e) ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

La dénomination « Allée Pierre HERBART » est attribuée à l'allée centrale du square Boucicaut situé 1, rue de Babylone (7e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO